



© GDS 50

# LA TUBERCULOSE

La Tuberculose bovine est liée à l'intervention de *Mycobacterium bovis*. Les bovins constituent le réservoir primaire de l'infection, et peuvent contaminer secondairement d'autres animaux domestiques (porcins, caprins, cervidés d'élevage) et la faune sauvage (cervidés, blaireaux, sangliers, etc.).

## Fiche d'identité

- **Mycobacterium bovis**
- **Espèces touchées** : nombreuses espèces animales, plus rarement l'Homme
- **Saisonnalité** : aucune
- **Maladie réglementée**

## Diagnostic

Une incubation très longue, une évolution lente et des signes cliniques peu évocateurs rendent le diagnostic clinique difficile et tardif.

- Surveillance à l'abattoir (inspection des carcasses),
- Tests de tuberculination en Zone de Prophylaxie Renforcée (ZPR) autour des foyers,
- Dosage de l'interféron gamma sur sang.

## Expression clinique / symptômes : peu évocateurs

### Transmission

Essentiellement par voie respiratoire au contact des animaux infectés : le jetage, la salive et les expectorations provoquent la dispersion dans l'atmosphère d'aérosols contaminés. Les excréments, l'urine et le lait peuvent également être contaminants. Parfois par ingestion.

### Prévenir

- Achat en élevage indemne avec transport sécurisé. Test intradermique sinon.
- Suivi par un des responsables d'une exploitation dont un troupeau est en lien épidémiologique de voisinage avec un troupeau infecté d'une formation sur la biosécurité de la tuberculose bovine
- Arrêté Préfectoral Portant Déclaration d'Infection (APDI) dans les foyers.
- Abattage (total ou partiel) des troupeaux infectés.

## Actions et aides du GDS (selon niveau d'adhésion et mesures en vigueur)

### Éleveurs en ZPR

- Aide à la tuberculination / contention,
- Indemnisation complémentaire à la valeur viande en cas d'abattage diagnostique.

### Pour un foyer confirmé

- Complément d'aide à la désinfection à la suite de l'abattage totale,
- Réalisation d'un audit de biosécurité,
- Accompagnement lors du repeuplement du troupeau.

## À savoir :

La Tuberculose bovine est potentiellement une zoonose, mais la Tuberculose humaine est essentiellement liée une autre mycobactérie : *M. tuberculosis*.

La France est indemne de Tuberculose bovine depuis 2001. Cependant, quelques foyers bovins ainsi que des animaux sauvages infectés sont régulièrement détectés sur le territoire métropolitain.

La Tuberculose bovine est ancrée dans certains territoires, telles que la Nouvelle-Aquitaine, la Côte-d'Or, la Corse, l'Occitanie, et la Normandie.

Le bacille tuberculeux peut résister plusieurs mois dans les bouses.

Le dispositif de surveillance nationale des principales espèces sauvages sensibles (Sylvatub) permet d'évaluer la présence de l'infection et l'efficacité des mesures de lutte.